



S.I.L.C.E.N.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à VOCATION MULTIPLE pour l'Équipement et l'Aménagement du
Territoire des Cantons de LEVENS, CONTES, L'ESCARÈNE et NICE

6, Rue Navarin de Maistre, 06100 NICE ☎ 04 93 84 80 26 📠 04 93 98 95 00 📧 silcen@wanadoo.fr

AR Prefecture

006-240600031-20200721-SPANC2107205-DE

Reçu le 23/07/2020

Publié le 23/07/2020

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public d'Assainissement
Non Collectif
(S.P.A.N.C.)

Exercice 2019

*Présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des Collectivités Territoriales
et du Décret du 2 Mai 2007*

SOMMAIRE

AR Prefecture

006-240600031-20200721-SPANC2107205-DE
Reçu le 23/07/2020
Publié le 23/07/2020

1) Caractérisation technique du service.....	4
1.1) Organisation administrative du service	4
1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0).....	4
1.3) Mode de gestion du service.....	4
1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT).....	4
1.5) Activité du service.....	5
1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0).....	5
2) Indicateurs de performance.....	7
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3).....	7
3) Tarification de l'assainissement non collectif.....	8
3.1) Fixation des tarifs en vigueur	8
4) Bilan Financier - Compte Administratif 2014	9
4.1) Exploitation	9
4.2) Investissement	10
5) Etat du parc d'installation d'assainissement non collectif par Commune.....	9
5.1) Bilan	11

Indicateurs applicables en assainissement non collectif

AR Prefecture à fournir dans le cadre du SISPEA

006_240600021_20200721_CRANC2107205_DF

Reçu le 23/07/2020

Publié le 23/07/2020

Indicateurs descriptifs :

D301.0 : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

D302.0 : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateurs de performance :

P301.3 : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Préambule

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015, établit que les autorités organisatrices du service public de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité des services.

Aussi, le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, modifie les articles D.2224-1 et D.2224-5 de ce même code. Dorénavant, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale a un délai de 9 mois qui suit la clôture de l'exercice concerné pour présenter le rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) à l'assemblée délibérante. Cette prestation doit donc être faite avant le 30 septembre.

Le rapport est ensuite mis à disposition du public, accompagné de l'avis de l'assemblée délibérante, dans chacune des communes membres dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du CGCT.

Il doit également être transmis avec la délibération de l'assemblée délibérante au Préfet et au système d'information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement SISPEA.

Ce rapport annuel est établi en application de l'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

1) Caractérisation technique du service

1.1) Organisation administrative du service

006-240600031-20200721-SPANC2107205-DE

Reçu le 23/07/2020

Publié le 23/07/2020

Le **SILCEN** regroupe les communes de Bendejun, Berre-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Castagniers, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, Duranus, l'Escarène, Luceram, Peille, Peillon et Touet-de-l'Escarène.

Parmi elles, les communes ayant transféré leur compétence Assainissement Non Collectif sont les communes de Bendejun, Berre-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, l'Escarène, Luceram, Peille, Peillon et Touet-de-l'Escarène.

Le SPANC regroupe donc 13 communes.

1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : environ 8 500 habitants.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : 3 518 installations.

1.3) Mode de gestion du service

Le service est géré en régie.

Le nombre d'agents affectés au service est de 4, représentant environ 4/5^{ème} d'équivalent temps plein.

1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L. 2224- 8 du CGCT)

Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Cette mission consiste :

1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, le service établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;

2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, le service établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement.

AR Prefecture
 006-240600031-20000721+SDMTC2107205-DE
 Reçu le 23/07/2020
 Habitué n° 1720

Les modalités d'exécution de la mission de contrôle, les critères d'évaluation de la conformité, les critères d'évaluation des dangers pour la santé et des risques de pollution de l'environnement, ainsi que le contenu du document remis au propriétaire à l'issue du contrôle sont définis par un arrêté des ministres chargés de l'intérieur, de la santé, de l'environnement et du logement.

Le service détermine la date à laquelle il procède au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; il effectue ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder dix ans.

Ce contrôle sera réalisé avec une périodicité de 10 ans.

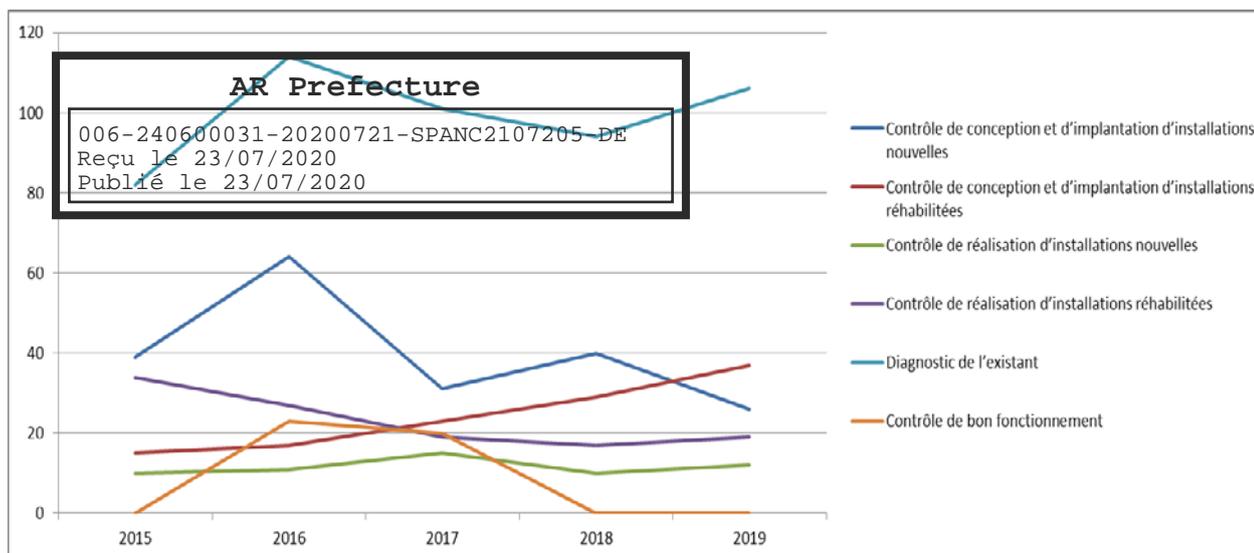
1.5) Activités du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Prestation		2018	2019	Variation
Contrôle des installations	Contrôle de conception et d'implantation d'installations nouvelles	40	26	- 35%
	Contrôle de conception et d'implantation d'installations réhabilitées	29	37	+ 27.6%
	Contrôle de réalisation d'installations nouvelles	10	12	+20%
	Contrôle de réalisation d'installations réhabilitées	17	19	+11.8%
	Diagnostic de l'existant	94	106	+12.8%
	Contrôle de bon fonctionnement	0	0	0 %

Dans l'ensemble, l'activité du service a augmenté d'environ 8 % entre 2018 et 2019.

Les contrôles de bon fonctionnement n'ont pas été réalisés cette année puisque, pour rappel, ils sont réalisés 10 ans après le contrôle de diagnostic initial. Les prochains seront réalisés sur les communes de Touet de L'Escarene et de Berre les Alpes.



1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	non	20	0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
TOTAL			140	80

Le règlement du service public d'assainissement non collectif du SILCEN a été modifié et approuvé par délibération en date du 2 décembre 2014.

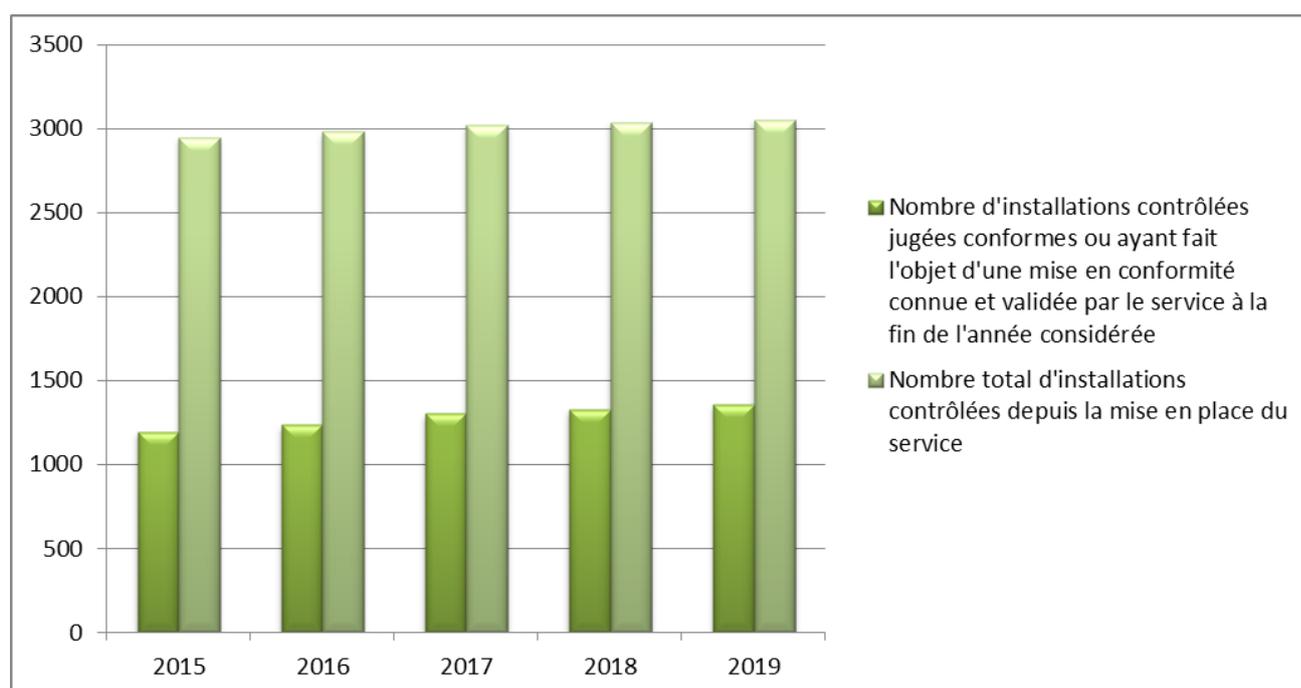
006-240600031-20200721-SPANC2107205-DE
 Reçu le 23/07/2020
 Publié le 23/07/2020

2) Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2018	2019	Variation
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	1328	1359	+31
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	3037	3052	+15
Taux de conformité [%]	43.7%	44.5%	+ 0.8%



AR Prefecture
3) Tarification de l'assainissement non collectif

006-240600031-20200721-SPANC2107205-DE
Reçu le 23/07/2020
Publié le 23/07/2020

3.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Depuis le 5 avril 2019 les tarifs en vigueur sont les suivants :

Délibération en date du 5 avril 2019	Objet
143.00 € TTC	Contrôle de conception et d'implantation d'installation nouvelle ou réhabilitée
220.00 € TTC	Contrôle de réalisation d'installation nouvelle ou réhabilitée
220.00 € TTC	Contrôle de bon fonctionnement
220.00 € TTC	Contrôle de diagnostic d'installation existante
55.00 € TTC	Contre visite
110.00 € TTTC	Majoration pour rendez-vous urgent lors de diagnostic à la demande des particuliers (5 jours ouvrés max)

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Depuis le 1^{er} avril 2019 l'assemblée délibérante a renoncé à l'option relative à l'assujettissement à la TVA.

4) Bilan financier - Compte Administratif 2018

4.1) Exploitation

006-240600031-20200721-SPANC2107205-DE
Reçu le 23/07/2020
Publié le 23/07/2020

S.I.L.C.E.N. - 06 - Budget SPANC	CA 2019
----------------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	10 100,00	8 126,62	209,50	0,00	1 763,88
012	Charg. pers. et frais assimilés	26 740,00	11 816,21	0,00	0,00	14 923,79
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	6 250,00	800,14	0,00	0,00	5 449,86
Total des dépenses de gestion courante		43 090,00	20 742,97	209,50	0,00	22 137,53
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	130,00	0,00	0,00	870,00
68	Dotations aux amortissements (2)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		44 090,00	20 872,97	209,50	0,00	23 007,53
023	Virement à la sect* d'investis. (4)	1 478,14				
042	Opérations d'ordre entre section (4)	2 116,32	2 116,32			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 594,46	2 116,32			1 478,14
TOTAL		47 684,46	22 989,29	209,50	0,00	24 485,67
Pour information						
D002 Déficit d'exploitation reporté de 2018		89 561,56				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	51 478,14	0,00	0,00	0,00	51 478,14
75	Autres produits gestion courante	85 767,88	35 975,00	0,00	0,00	49 792,88
Total des recettes de gestion courante		137 246,02	35 975,00	0,00	0,00	101 271,02
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		137 246,02	35 975,00	0,00	0,00	101 271,02
042	Opérations d'ordre entre section (4)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		137 246,02	35 975,00	0,00	0,00	101 271,02
Pour information						
R002 Excédent d'exploitation reporté de 2018		0,00				

Le résultat de l'exercice 2019 pour la section d'exploitation présente un solde créditeur de 12 776.21

4.2) Investissement

AR Prefecture	
006-240600031-20200721-SPANC2107205-DE	
Reçu le 23/07/2020	
Publié le 23/07/2020	S.I.L.C.E.N. - 06 - Budget SPANC
	CA 2019
II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	
II	
A3	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou concés	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information					
D001 Déficit d'investissement reporté de 2018		3 594,46			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou concés	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct. (2)	1 478,14			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	2 116,32	2 116,32		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 594,46	2 116,32		1 478,14
TOTAL		3 594,46	2 116,32	0,00	1 478,14
Pour information					
R001 Excédent d'investissement reporté de 2018		0,00			

Le résultat de l'exercice 2019 pour la section d'investissement dégage un excédent de 2 116.32 €.

5) Etat du parc d'installation d'assainissement non collectif par Commune

5.1) Bilan Prefecture

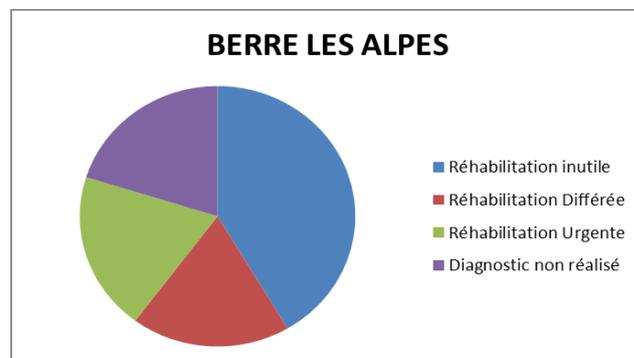
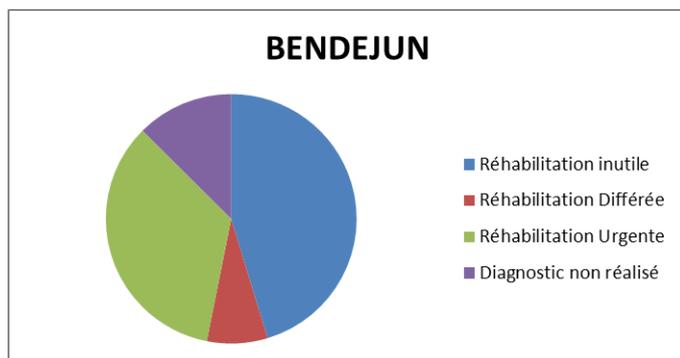
006-240600031-20200721-SPANC2107205-DE

Reçu le 23/07/2020

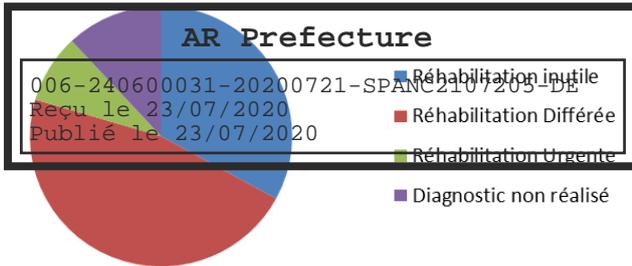
Publié le 23/07/2020

L'état d'avancement du diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes est récapitulé dans le tableau ci-après :

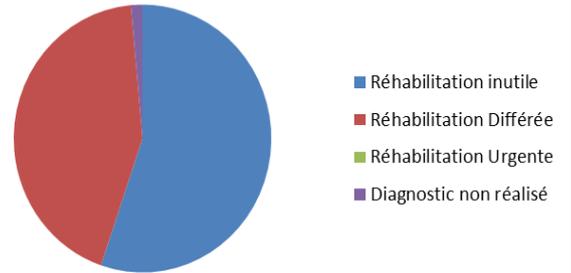
	BENDEJUN	BERRE LES ALPES	BLAUSASC	CANTARON	CHATEAUNEU VILLEVEILLE	COARAZE	CONTES	DRAP	L'ESCARENE	LUCERAM	PEILLE	PEILLON	TOUET DE L'ESCARENE	TOTAL
Installations d'assainissement non collectif recensées	64	412	176	263	109	73	756	209	343	311	686	82	48	3532
Installations d'assainissement non collectif contrôlées	56	329	155	260	97	23	668	188	315	285	566	76	34	3052
Réhabilitation inutile	29	171	58	116	51	8	286	64	131	102	284	39	13	1352
Réhabilitation Différée	5	77	82	91	26	14	232	91	110	106	194	27	4	1059
Réhabilitation Urgente	22	81	15	53	20	1	150	33	74	77	88	10	17	641
Diagnostic non réalisé	8	83	21	3	12	50	88	21	28	26	120	6	14	480



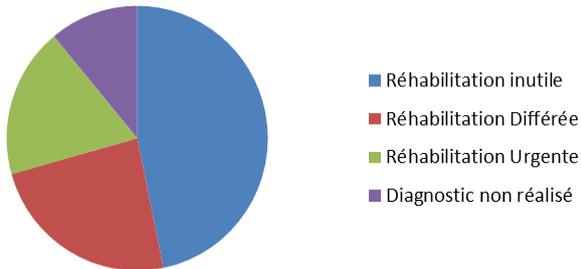
BLAUSASC



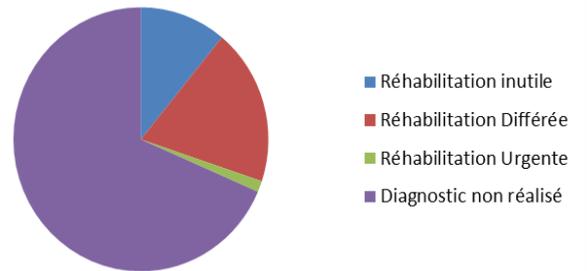
CANTARON



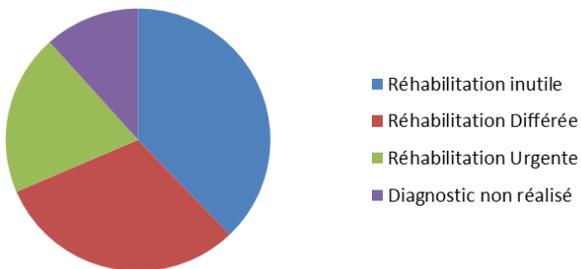
CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE



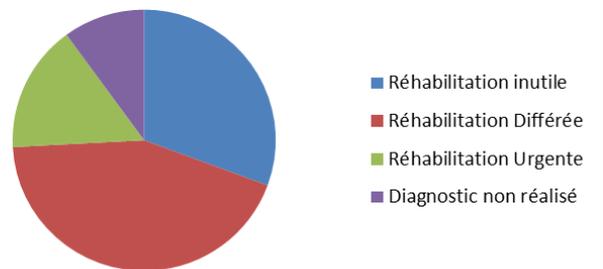
COARAZE



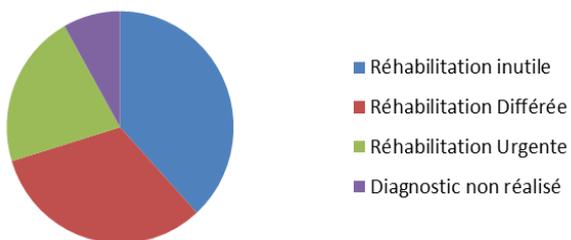
CONTES



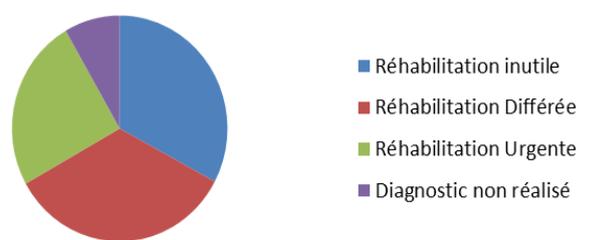
DRAP

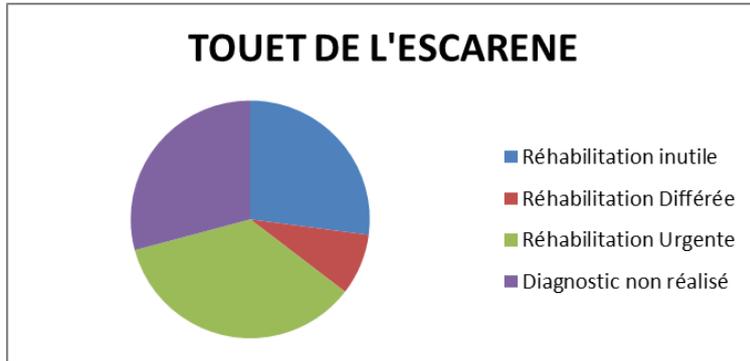
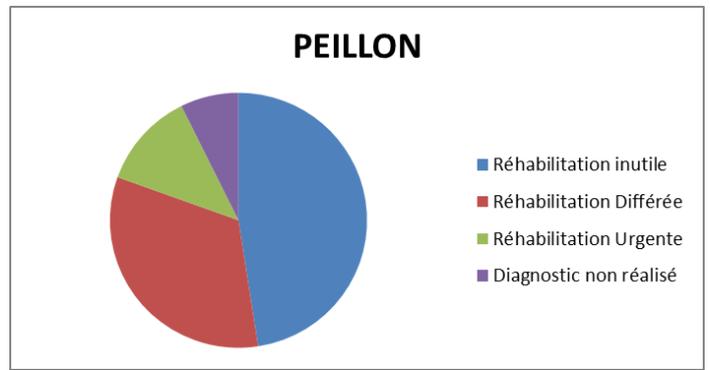
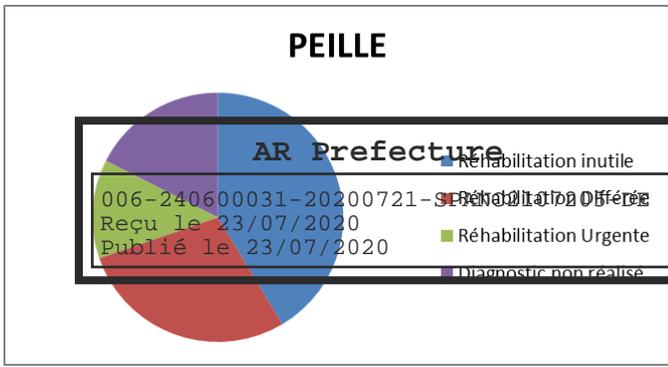


L'ESCARENE



LUCERAM





A ce jour, environ 86.4 % des installations d'assainissement non collectif recensées sur le périmètre du SILCEN ont fait l'objet d'un contrôle de diagnostic.

21 % des installations contrôlées portent atteinte à la salubrité publique et à la sécurité des personnes. Ces installations devront faire l'objet de travaux de réhabilitation d'urgence.

79% ne créent pas de risques environnementaux, sanitaires ou de nuisances.

